

## La direction du CNRS brade le site historique de Meudon-Bellevue

Au sein de son patrimoine immobilier, le CNRS possède le site de Meudon-Bellevue, haut lieu de la recherche scientifique française du 20<sup>e</sup> siècle. Ce site remarquable avait été un hôtel restaurant renommé de la Belle Époque, dit Pavillon Bellevue, puis avait hébergé l'école de danse d'Isadora Duncan, l'une des plus grandes danseuses du début du 20<sup>e</sup> siècle. L'Office national des recherches scientifiques et industrielles et des inventions (ONRSII), créé en 1922, y fut établi.

Meudon-Bellevue fut ensuite choisi comme lieu d'implantation du premier grand instrument dédié à la recherche fondamentale en France et dans le monde : le [grand électro-aimant de l'Académie des sciences](#), fonctionnel de 1928 au début des années 70. L'ONRSII et la structuration de la recherche autour de ce grand instrument sont les prémices de l'organisation de la recherche fondamentale, qui aboutiront à la création du CNRS en 1939 sous l'impulsion de Jean Perrin chargé de la réorganisation de la recherche. Le site de Meudon verra ainsi l'installation du premier campus et des premiers laboratoires du CNRS.

Sous la présidence de Catherine Bréchnignac (2006-2010) fut lancée une opération ambitieuse à la mesure de ces lieux, de restauration du site de Meudon-Bellevue. Le déménagement de nombreux laboratoires de chimie et de physique vers des sites neufs, notamment à Orsay, a en effet laissé à l'abandon une partie des bâtiments construits autour du Pavillon Bellevue.

Une première phase, qui a été exécutée et fut terminée en 2012, sous la présidence d'Alain Fuchs (2010-2017), a consisté à détruire la barre de laboratoires qui était située devant le Pavillon Bellevue et qui en masquait la vue, à rehausser ce pavillon d'un étage, à en rénover entièrement l'intérieur pour l'administration de la délégation régionale Ile-de-France-Meudon (DR 5) et à y installer un amphithéâtre et de grandes salles de réunion permettant d'organiser des séminaires dans de très bonnes conditions.

Une deuxième phase prévoyait 1°) la vente du terrain de la partie ouest sur lequel se trouvent les bâtiments les plus récents, des années 60, qui logent notamment le service des concours et la Division technique de l'Institut national des sciences de l'univers (DT-INSU) 2°) la destruction des bâtiments de la partie nord et de la partie sud et la construction de nouveaux bâtiments pour reloger les services de la partie vendue 3°) la mise en valeur de l'électro-aimant historique à l'entrée du site dans un bâtiment en partie en verre.

Mais voilà que, brutalement, Antoine Petit, PDG du CNRS depuis 2018, a décidé cet automne de vendre la partie ouest (bâtiments les plus récents des années 60) pour plus de 40 millions d'euros et d'arrêter tous les projets de construction qui devaient être financés par cette vente. En sabotant ainsi le projet initial de rénovation du site de Meudon-Bellevue, la direction du CNRS désorganise gravement ses propres services installés de longue date sur ce site.

Les conséquences de cette décision sont en effet, en premier lieu, la perte des bâtiments vendus et actuellement utilisés, pour ne garder que de vieux bâtiments désaffectés et inutilisables, qui deviendront du coup une « verrue » dans le paysage meudonnais, on ne sait pour combien de temps. En second lieu, le site n'aura plus de restaurant pour les personnels, le restaurant actuel étant situé dans les bâtiments vendus. La direction annonce une restauration de substitution par livraison de plats dans des frigos connectés (*sic*) ! On se moque du personnel. C'est une dégradation inadmissible des conditions de travail.

Les conséquences pour une partie des personnels du site sont le déménagement du service des concours, qui irait aux dernières nouvelles (tant cette réorganisation paraît improvisée ...) sur le campus de Gif-sur-Yvette, bien plus excentré et inconfortable d'accès pour des jurys et des candidats susceptibles de venir en nombre de toute la France (et d'ailleurs). La DT-INSU doit aussi préparer précipitamment son déménagement à Gif-sur-Yvette.

Incidemment, la direction du CNRS brise une relation centenaire avec la commune de Meudon, qui attendait de cette opération non seulement que des logements soient construits sur la partie vendue, mais aussi, de la part du CNRS, la mise en valeur du site par le remplacement de bâtiments industriels désaffectés des années 20 et 30 par des bâtiments dont l'architecture valoriserait bien mieux la pente du terrain vers la Seine. La commune de Meudon, après avoir déjà perdu le funiculaire de Bellevue (qui serait aujourd'hui bien utile dans le cadre de la décarbonation des transports, pour la liaison qu'il aurait assurée entre les lignes N et T2), perd aussi l'usage du restaurant du CNRS pour ses propres personnels, qui faisait l'objet d'une convention entre la délégation et la commune.

En sabordant le projet de rénovation de Meudon-Bellevue, l'actuelle direction du CNRS met en cause l'avenir même du site, qui ne garderait plus que l'administration de la DR 5 sans restauration digne de ce nom (cuisine et salle), sans locaux pour les activités du CAES, sans mise en valeur du grand électro-aimant, et des bâtiments dont la dégradation avancée conduira bientôt à leur ruine. Il est difficile d'imaginer qu'une telle situation perdue et ne conduise le CNRS à quitter à court terme un site devenu pour lui une impasse.

Le CHSCT du 24 novembre et le CT du 1<sup>er</sup> décembre ont voté, à l'unanimité des organisations syndicales du CNRS, des avis dénonçant la dégradation des conditions de travail des personnels et demandant à la direction du CNRS que le projet de cession de la partie ouest de Meudon-Bellevue soit abandonné, ou que le produit de la vente soit utilisé exclusivement à la restauration ou à la reconstruction des bâtiments anciens du site. Le SNCS-FSU demande aux administrateurs du CNRS de refuser, lors du prochain conseil d'administration du CNRS qui doit se réunir le 17 décembre, toute vente qui serait conclue, de façon incohérente, en renonçant à la clause de reconstruction qui avait été décidée.